

APPROBATION CAHIERS DES CHARGES

a) Gratte et enlèvement des ordures ménagères et des déchets de  
gratte

Le Maire donne lecture du cahier des charges (pièce annexe) établi pour l'année 1952 et fait remarquer au Conseil qu'il ne diffère en rien de celui de l'année en cours.

Mis aux voix le cahier des charges est adopté à la majorité.

b) Entretien des Places Publiques

Le Maire après avoir donné lecture du cahier des charges (pièce annexe) porte à la connaissance du Conseil que la Commune se substituera momentanément à l'entrepreneur en attendant l'approbation du cahier des charges et la nomination de l'adjudicataire.

Personne ne demandant la parole le Maire met aux voix le cahier des charges concernant l'entretien des Places Publiques.

Adopté à l'unanimité

*Approuvé*  
*Saint-Denis le 20 Décembre 1951*  
*P. le Préfet et par délégation*  
*le Secrétaire Général*  
*Signé : Ferroux*

c) Travaux de réparations de l'Eglise St-Jacques

Le Maire donne lecture du cahier des charges (pièce annexe)

M. GAUVIN. - Est-ce que l'Eglise St-Jacques appartient à la Commune?

LE MAIRE. - Oui, mon collègue, d'ailleurs nous ne pouvons effectuer des réparations que dans les bâtiments qui nous appartiennent.

Mme AMELIN. émettant un avis favorable pour les réparations à effectuer à l'Eglise St-Jacques demande au Maire s'il n'y aurait pas possibilité d'affecter l'ancien poste de Police du 2ème arrondissement à une école maternelle.

M. PARIS. - Cette question a déjà été étudiée par Nous mais devant la circulation intense à cet endroit la chose s'est avérée impossible.

Le Maire met aux voix le cahier des charges concernant les travaux de réparations de l'Eglise St-Jacques qui est adopté à l'unanimité.

Vu et donné à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
Saint-Denis le 19 Décembre 1957  
P. le Secrétaire Général  
le Chef de Division délégué  
Signé: Gavarin

d) Adduction d'eau

Le Maire donne lecture de la lettre et du marché de gré à gré (pièce annexe) ayant pour objet l'étude d'adduction et de distribution d'eau dans la Commune de Saint-Denis, présentés par monsieur VASSELET, Ingénieur en Chef des Ponts & chaussées, Ingénieur Conseil de la Ville de St-Denis.

St-Denis, le 12 Novembre 1951

l'INGENIEUR en CHEF des P. & C.  
Chef du Service des Ponts & Chaussées

N°616/1088 PC/30

à Monsieur le Maire de la Commune de St-Denis

Objet: Marché d'études concernant l'amélioration de la distribution d'eau de St-Denis.

Monsieur le Maire,

Me référant à ma lettre n° 616/972 PC/30 du 9 Octobre 1951 j'ai l'honneur de vous adresser le projet de marché à intervenir avec la C.E.T.E.C. pour l'étude d'adduction et de distribution d'eau dans la Commune de St-Denis.

Ainsi que vous le remarquerez la C.E.T.E.C. n'est plus seule en cause, elle agit conjointement et solidairement avec la Société d'Etude et de Construction de Maisons et d'Ouvrages (S.E.C.M.O.) qui est liée avec les "ENTREPRISES LAROCHE" et représentée à ST DENIS par M. CHEVALIER, Directeur local des dites entreprises. J'y vois pour ma part un supplément de garantie dans la rapidité d'exécution et dans la préparation des projets.

Devant quitter St-Denis par l'avion du 15 Novembre pour me rendre en mission en métropole, je me tiens, si vous l'estimez utile, à votre disposition pour vous fournir avant mon départ tous renseignements complémentaires qui vous paraîtraient nécessaires.

J'aurais désiré que la discussion de ce texte que j'ai soumis à la Société depuis le 13 Juillet dernier fût faite plus rapidement, mais il n'a pas dépendu de moi qu'il en soit ainsi.

J'ajouterai qu'une fois en possession des projets prévus, la Municipalité de St-Denis sera en mesure d'introduire une demande d'exécution des travaux pour les projets retenus sur le fonds du F.I.D.O.M.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

Signé: P. VASSELET.

*Approuvé  
Saint-Denis le janvier 1952  
P. le Préfet et pour délégation  
le Secrétaire Général  
Bouvier: Ferroux*

Le MAIRE. - Il y a urgence à ce que ces travaux soient exécutés et pour cela je vous demande de bien vouloir approuver le marché de gré à gré qui vous est soumis. Ce marché nous permettra de procéder aux études intéressant la révision de l'adduction et de la distribution d'eaux actuelles de la Ville de St-Denis y compris l'étude de l'épuration des eaux.

Mme AMELIN formule le vœu que les fontaines publiques soient mieux alimentées notamment celle située près du Petit Marché.

Le MAIRE. - Ce projet nous permettra la révision complète de la canalisation et les fontaines publiques à ce moment seront mieux alimentées.

M. PARIS. - D'ailleurs nous avons intérêt à approuver ce Marché, le FIDOM devant nous accorder une forte subvention pour l'exécution de ces travaux.

Après discussion sur les divers travaux à effectuer aux fontaines publiques le Maire met aux voix le marché de gré à gré concernant l'étude d'adduction et de distribution d'eau dans la Commune de Saint-Denis.

Adopté à l'unanimité.

e) Construction d'un pavillon d'isolement pour les tuberculeux à l'Hôpital St-Jacques

Le Maire donne lecture du cahier des charges (pièce annexe)

M. GAUVIN. - Ne serait-il pas préférable, Monsieur le Maire, de construire un sanatorium?

Le MAIRE. - En attendant la construction du sans départemental nous voulons précisément isoler ces tuberculeux des autres malades.

M. GAUVIN. - Jusqu'à quel stade ces malades seront admis à l'Hôpital?

M. GAUVIN. - Les murs existant actuellement seront utilisés pour la construction de ce pavillon?

M. PARIS. - Non, mon collègue, ces murs n'offrent aucune garantie.

Le Maire met aux voix le cahier des charges concernant la construction d'un pavillon d'isolement à l'Hôpital St-Jacques.

Adopté à l'unanimité

*Vu et donné, à l'approbation  
de M. le Maire  
Saint-Denis le 8. 1. 52*

*A. le Secrétaire Général  
le Chef de Division délégué  
Signé : Gavarrini*